

**PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION D'UN CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE 2023 DE CHF 16'300.- POUR L'ATTRIBUTION D'ALLOCATIONS PONCTUELLES D'AIDE FINANCIERE DESTINEES AUX PERSONNES HABITANT CONFIGNON**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**  
à la majorité simple

Par 15 oui, 0 non et 2 abstentions sur 17 CM présents

1. D'ouvrir au Conseil administratif le crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 16'300.- destiné à couvrir les attributions d'allocations ponctuelles d'aide financière.
2. De comptabiliser ces montants dans le compte de résultat 2023.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



Le Président : Frédéric REVERCHON



La Vice-Présidente : Nicole ROEHRICH